

Note de présentation synthétique  
du Budget Primitif 2021  
Carcassonne Agglo

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venue créer de nouvelles obligations en matière budgétaire et financière applicables aux communes et EPCI.

Le décret du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières, prévoit qu'une note explicative de synthèse présentant les informations financières claires et lisibles aux citoyens accompagne le budget primitif.

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Éléments de contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Les charges et les ressources financières</b> .....	<b>6</b>
<b>III.</b>	<b>Le programme des investissements en 2021</b> .....	<b>11</b>
<b>IV.</b>	<b>L'autofinancement de la collectivité</b> .....	<b>16</b>
<b>V.</b>	<b>La dette de la collectivité</b> .....	<b>17</b>
<b>VI.</b>	<b>La fiscalité</b> .....	<b>19</b>
<b>VII.</b>	<b>Les principaux ratios du Budget principal</b> .....	<b>21</b>
<b>VIII.</b>	<b>L'état des effectifs et des charges de personnels</b> .....	<b>22</b>

## I. Éléments de contexte

La communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo a été créée au mois de décembre 2001 pour exercer la solidarité intercommunale au sein de son territoire et développer une vision intercommunale de développement.

Le projet de territoire, MON 2020, adopté en février 2016, décline les 4 orientations stratégiques de la collectivité.

Suite au renouvellement de la gouvernance en 2020, de nouveaux documents stratégiques sur les orientations de Carcassonne Agglo seront élaborés sur l'année 2021 : le pacte de gouvernance, le projet de territoire, le pacte financier et fiscal et le projet de mutualisation.

### Un établissement public qui exerce des compétences sur un territoire

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, il exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Le paysage intercommunal a été modifié par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 mais également par la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement (gestion des eaux pluviales urbaines), la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Le territoire de Carcassonne Agglo s'étend sur 1 062 km<sup>2</sup>.

#### 83 communes le composent :

Aigues-Vives, Alairac, Alzonne, Aragon, Arquettes-en-val, Arzens, Azille, Badens, Bagnoles, Barbaira, Berriac, Blomac, Bouilhonnac, Cabrespine, Capendu, Castans, Caunes-Minervois, Caunettes-en val, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Citou, Comigne, Conques-sur-Orbiel, Couffoulens, Douzens, Fajac-en-val, Floure, Fontiès-d'Aude, Labastide-en-val, Laure-Minervois, Lavalette, Lespinassière, Leuc, Limousis, Malves-en-Minervois, Marseillette, Mas-des-cours, Mayronnes, Montclar, Montirat, Montolieu, Monze, Moussoulens, Palaja, Pennautier, Pépieux, Peyriac-Minervois, Pezens, Pomas, Preixan, Puichéric, Raissac-sur-Lampy, La Redorte, Rieux-en-val, Rieux-Minervois, Rouffiac-d'Aude, Roullens, Rustiques, Sainte-Eulalie, Saint-Frichoux, Saint-Martin-le-vieil, Sallèles-Cabardès, Serviès-en-val, Taurize, Trassanel, Trausse, Trèbes, Val-de-Dagne, Ventenac-Cabardès, Verzeille, Villalier, Villar-en-val, Villarzel-Cabardès, Villedubert, Villefloure, Villegailhenc, Villegly, Villemoustaussou, Villeneuve-Minervois, Villesèquelande, Villetritouls.

Le nombre d'habitants est de 115 831.

### Un établissement public administré par un pouvoir démocratique.

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de l'établissement public.

Il est constitué de 128 Conseillers, élus en 2020 lors des élections municipales.

Le Président, Monsieur Régis BANQUET, est l'exécutif de l'établissement public.

14 Vice-Présidents le secondent dans des délégations qu'il leur a attribuées.

Le Bureau Communautaire, composé du Président, des Vice-Présidents et de 31 membres supplémentaires se réunit régulièrement pour délibérer et décider des affaires de la collectivité.

Les projets de la collectivité sont soumis pour avis aux commissions thématiques concernées (13 commissions), aux conseils de territoires (8 territoires) ainsi qu'à la conférence des Maires.

## **Les orientations générales du Budget 2021**

Crise sanitaire, crise économique, suppression de la taxe d'habitation, baisse des impôts dits de production : des perspectives plus incertaines que jamais qui n'ont pas facilité les conditions d'élaboration du premier budget du nouveau mandat.

Dans ce contexte délicat, Carcassonne Agglo a pourtant cherché à maintenir le cap et se donner les moyens de ses ambitions sans augmenter la fiscalité.

Cet objectif a pu être atteint et, conformément aux orientations arrêtées lors du Conseil communautaire du 5 février dernier, le budget 2021 respecte les engagements de stabilité fiscale et de maîtrise des charges de fonctionnement. Il s'agit aussi d'un budget d'action dont le caractère volontariste répond à la fois aux ambitions du territoire et à la nécessité de relancer l'activité. Préparer l'avenir en renforçant l'attractivité du territoire. En phase avec les objectifs du plan de relance, ce programme offre un potentiel accru de commandes auprès des entreprises du territoire.

En outre, dans les projets qu'il porte en investissement comme en fonctionnement, le budget de Carcassonne Agglo intègre les enjeux de la transition énergétique.

Ce budget primitif 2021 est donc un budget de sortie de crise, après une année 2020 où les finances de la collectivité ont été fortement dégradées par les pertes de recettes inédites et les nombreuses dépenses exceptionnelles déployées.

Le BP 2021 a donc été construit pour être en mesure de faire face, collectivement, aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, dans le contexte de la poursuite du désengagement de l'État s'agissant du financement des collectivités territoriales.

## II. Les charges et les ressources financières

Carcassonne Agglo exerce de multiples compétences dont les charges et les recettes nécessaires à leur mise en application sont retranscrites comptablement sur un budget principal et des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Ainsi Carcassonne Agglo s'appuie sur la comptabilité d'un budget général et de 9 budgets annexes. Les dépenses et les recettes s'équilibrent selon les principes de la comptabilité publique et se répartissent en deux sections : la section de fonctionnement pour les dépenses et recettes récurrentes, nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et la mise en œuvre de ses politiques publiques, et la section d'investissement pour les opérations d'équipement ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité.

Le budget consolidé de Carcassonne Agglo pour l'exercice 2021 est de près de **182 millions d'euros**.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Budget Principal	71 462 290,69 €	72 384 752,66 €	20 905 920,24 €	18 299 299,90 €	92 368 210,93 €	90 684 052,56 €
Budget annexe EAU	8 060 975,19 €	12 091 281,95 €	4 774 151,75 €	9 625 275,63 €	12 835 126,94 €	21 716 557,58 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT	8 078 117,76 €	11 871 184,72 €	6 399 396,53 €	16 494 043,67 €	14 477 514,29 €	28 365 228,39 €
Budget annexe SPANC	100 283,06 €	113 908,65 €	23 276,76 €	25 839,60 €	123 559,82 €	139 748,25 €
Budget annexe ENVIRONNEMENT	18 164 994,00 €	18 924 078,53 €	31 350,67 €	2 655 101,67 €	18 196 344,67 €	21 579 180,20 €
Budget annexe AOT	10 448 633,82 €	10 388 711,53 €	254 921,12 €	269 442,38 €	10 703 554,94 €	10 658 153,91 €
Budget annexe ZAE	3 082 621,85 €	2 674 908,00 €	1 965 919,51 €	2 306 389,15 €	5 048 541,36 €	4 981 297,15 €
Budget annexe Centre aquatique	1 043 780,64 €	990 975,00 €	578 550,01 €	511 014,99 €	1 622 330,65 €	1 501 989,99 €
Budget annexe LIN	574 838,00 €	577 350,00 €	3 642 852,08 €	1 697 921,22 €	4 217 690,08 €	2 275 271,22 €
Budget annexe RIP	3 441,97 €	1 023,24 €	- €	- €	3 441,97 €	1 023,24 €
Total	121 019 976,98 €	130 018 174,28 €	38 576 338,67 €	51 884 328,21 €	159 596 315,65 €	181 902 502,49 €

Tous budgets confondus, les propositions budgétaires 2021 sont en hausse par rapport au budget voté en 2020 de 22. 3M€.

Alors que les propositions budgétaires baissent de près de 2 M€ sur le budget principal, l'augmentation des crédits budgétaires provient principalement de l'augmentation de la capacité à investir des budgets eau et assainissement. En 2021, la convergence des tarifs votée en décembre 2020 permettra de mieux couvrir les charges fixes des services (amortissements, intérêts de la dette, charges de personnel, fluides).

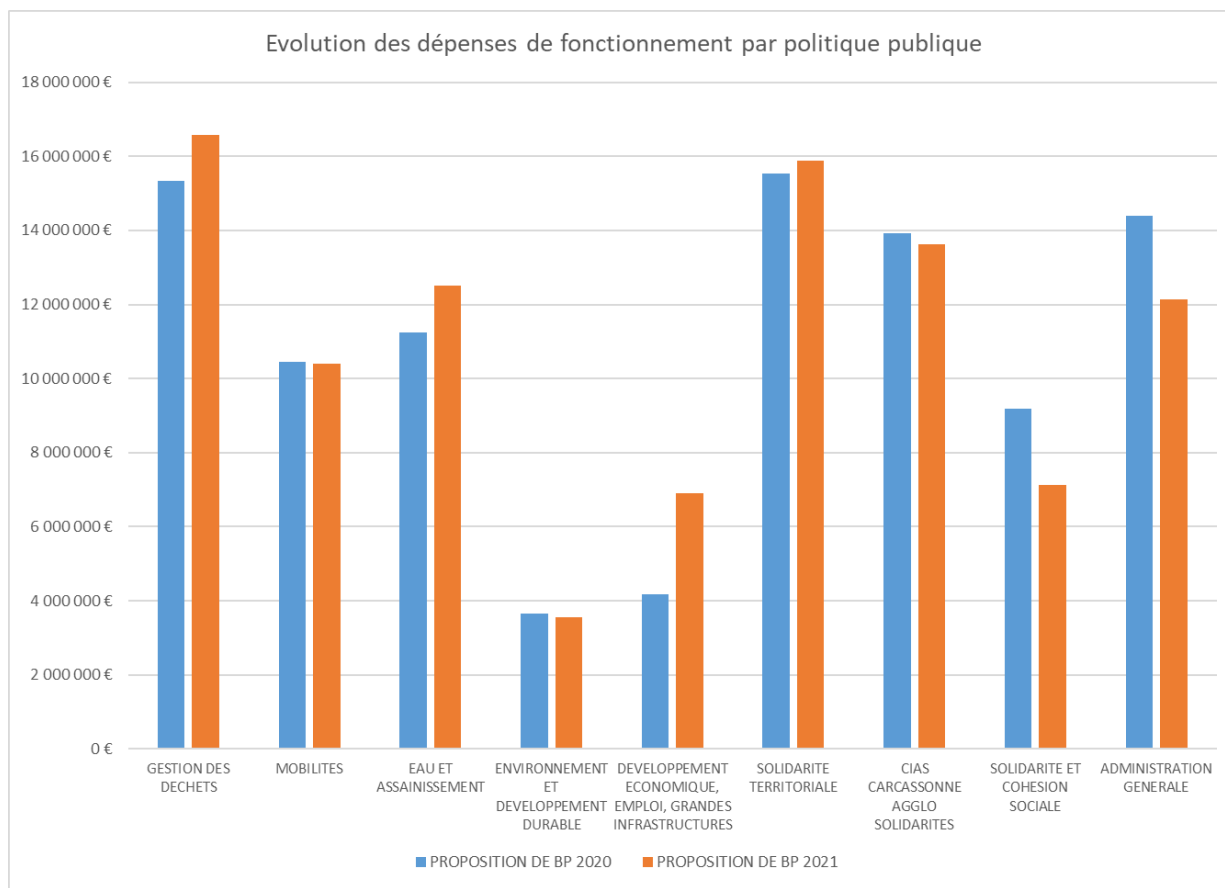
### ▪ La section de fonctionnement

#### ○ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, sont présentées par politique publique. Elles sont constituées de toutes les charges directes affectées à chaque politique, des charges à caractères général, des participations aux organismes extérieurs ainsi que des frais de personnel (hors fonctions supports).

Les charges indirectes ainsi que les frais de personnel des fonctions supports sont intégrés dans la catégorie « Administration générale ».

Les opérations d'ordre, amortissements des biens, des subventions et les écritures entre budgets, n'apparaissent pas dans la répartition par politique publique, et représentent un montant total de 23 M€.



### Développement économique et emploi :

Axe fort, **le développement économique** représente un potentiel important pour l'Agglo en termes de recettes futures et de créations d'**emplois**.

Les principales dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'économie traditionnelle concernent :

- Les frais de fonctionnement des bâtiments à vocation économique (bâtiments du réseau R'MINE, et autres bâtiments loués) pour 594k€ ;
- Les travaux pour l'aménagement des zones d'activités économiques pour 1.5M€ ;
- Les frais d'entretien courants des zones d'activités existantes pour 196k€ ;
- Le développement d'actions en faveur du développement économique pour 45k€

Les crédits consacrés au **soutien à l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 16 000€.

En matière d'activité agricole, le lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) fera l'objet d'une étude à hauteur de 66k€.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique** sont constituées du financement de l'Office de Tourisme Communautaire pour 610k€, le financement de syndicats comme l'Opération Grands Sites (49k€), le syndicat mixte d'aménagement de Jouarres (30k€), le Pays Carcassonnais (120k€).

### Grandes infrastructures :

Carcassonne Agglo, dans le cadre du transfert de la compétence numérique au Syaden, participe au financement du déploiement du très haut débit sur son territoire pour près de 13k€ en fonctionnement. En cela elle accompagne le territoire vers la transition numérique indispensable à son développement.

### Solidarités et cohésion sociale :

En terme **d'habitat et d'aménagement**, les frais de fonctionnement sont principalement constitués de charges de personnel, auxquels s'ajoutent 51k€ pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage et 58k€ de frais de fonctionnement du Préau ainsi que les adhésions au CAUE et à l'ADIL.

Carcassonne Agglo fortement engagé en matière de solidarité et de cohésion sociale porte via son CIAS le financement des services aux familles, à la petite enfance, aux personnes âgées. Pour 2021, la subvention d'équilibre nette versée au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités sera de 13.6M€.

Dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations (PLCD) la collectivité va poursuivre en 2021 sa campagne de sensibilisation, notamment par la formation des partenaires intervenant sur les commissions thématiques.

Concernant le contrat de ville, Carcassonne Agglo s'est dotée d'un plan de prévention de la radicalisation. Les actions de formation envers les techniciens de terrain et les actions de sensibilisation en milieu scolaire se poursuivront en 2021.

Carcassonne Agglo va continuer à :

- S'engager en 2021 dans le dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) à destination de jeunes en situation de fragilité dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif a permis en 2020 lors des différentes périodes de confinement de maintenir la continuité éducative notamment par le prêt de matériel informatique.
- Animer le Dispositif CitésLab qui accompagne l'entrepreneuriat sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. En 2021 l'action « Les trophées CitésLab » qui récompense les créateurs d'entreprises sera reconduite.

Dans le cadre de son appel à projet annuel une enveloppe de 185 000€ va être allouée au service **Politique de la Ville** en vue d'accompagner les associations et les partenaires intervenant sur les Quartiers prioritaires.

Une subvention de 245 000€ est proposée à destination de la **MLOA** (Mission Locale de l'Ouest Audois) pour l'accompagnement et le suivi des jeunes 16-25 ans de notre territoire fortement impactés par la crise sociale et économique.

S'agissant du domaine culturel, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par les charges de fonctionnement des équipements culturels à hauteur de 654k€ :

- La fabrique des arts regroupant l'école des beaux-arts (évolution de la tarification de la classe préparatoire ;
- Le conservatoire à rayonnement départemental
- Les 8 médiathèques
- Ainsi qu'à la programmation de la diffusion culturelle sur le territoire par le biais de la saison L'Envolée complétée par le Festival des Arts de la Rue.

Afin de soutenir le monde de la **culture** fortement impacté par la crise sanitaire, il est proposé d'affecter une enveloppe exceptionnelle de subvention de 225 000 euros en 2021.

S'agissant des équipements sportifs, les dépenses de fonctionnement proposées sont constituées par les charges de fonctionnement de la **piscine de Capendu** à hauteur de 13k€ et par le financement du centre aquatique **Les Bains de Minerve** pour un montant de 530 000€.

Enfin, par solidarité territoriale, Carcassonne Agglo participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire. Une enveloppe de subvention pour le développement social territorial est prévue à hauteur de 280k€.

### Environnement et développement durable :

Dans les domaines de **l'eau et de l'assainissement**, les dépenses de fonctionnement tiennent entre autre compte de l'entretien et la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement qui sont réalisés dans la continuité des années passées.



L'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) est une obligation pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants. La démarche d'élaboration confiée à l'AREC (Agence Régionale Energie et Climat) engagée en 2018 se poursuit, dans le cadre d'un projet de développement durable axé sur le changement climatique. Le PCAET agit ainsi de manière transversale dans plusieurs champs de compétences de l'intercommunalité.

La dépense sur 2021 s'élève à 9 600 € pour l'accompagnement de l'AREC, et 14 000 € pour le partenariat avec ATMO Occitanie sur la qualité de l'air.

En matière de **Transition Ecologique**, Carcassonne Agglo, fortement mobilisée, a signé en février 2020 un Contrat de Transition Ecologique qui engage le territoire dans une démarche ambitieuse auprès de ses partenaires, en coordonnant la mise en œuvre de près de 30 projets innovants qui traduisent sa politique volontariste en matière de transition écologique et de développement durable.

Ces actions s'articulent autour de 3 axes : la résilience du territoire, la gestion durable de l'eau et l'économie de la transition. Cette démarche participative sera poursuivie sur 2021, avec la réalisation d'un plan massif pour 55 000 € (subventionné à 80 %) et l'accompagnement d'études sur des projets résilients.

Dans le **domaine environnemental**, Carcassonne Agglo avec ses équipes techniques réparties sur le territoire, intervient pour l'entretien de sites tels que le lac de la Cavayère, le lac de Saint Martin le Vieil, l'entretien et la création de sentiers de randonnée.

S'agissant de sa compétence **transport**, Carcassonne Agglo a confié depuis le 1er janvier 2016 l'exploitation de ses réseaux de transports à l'EPIC **Régie des transports de Carcassonne Agglo**. La subvention à la RTCA sera de 8 631 270 € pour 2021, soit un montant identique à 2020.

Le financement de la subvention à la RTCA ainsi que des charges liées à la mobilité font l'objet d'une enveloppe de 10.4M€.

Dans le cadre d'une prise en charge globale de la problématique de **gestion des déchets** (collecte, traitement et valorisation), Carcassonne Agglo a confié cette compétence au Covaldem, syndicat départemental. Le montant de la participation pour l'année 2021 s'élève à 16.5 M€, financée intégralement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

L'augmentation des dépenses prévues cette année comprend notamment des augmentations subies liées principalement à la hausse des prix des marchés de tri.

#### Administration générale :

Cet axe est constitué des dépenses de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, entretien des bâtiments...), des dépenses en matière de Développement des Systèmes Informatiques, des dépenses de personnel non affectées aux politiques publiques. Il est à noter que comme elle s'y était engagée la collectivité maîtrise ces dépenses et essaie de les contraindre sans pour autant mettre en difficulté le fonctionnement de ses services.

#### ○ Les recettes de fonctionnement

A titre liminaire, il est précisé que les marges de manœuvre fiscales de la collectivité se réduisent désormais, du fait des réformes successives de fiscalité, alors même que les mécanismes de compensation mis en place ne prennent pas en compte le dynamisme des impôts locaux.

En 2021, la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation entraîne la suppression du produit fiscal de taxe d'habitation (sauf résidences secondaires) qui est compensé par l'Etat sous la forme d'un versement d'une fraction de TVA. La compensation se calcule sur les valeurs locatives 2020 et au taux 2017.

L'évolution du produit de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti sera indexée à une revalorisation des bases très faible par l'Etat (+0.2%) en lien avec la baisse de l'inflation en 2020 causée par la crise sanitaire.

Les prévisions de progression des recettes fiscales sont estimées à 1.5M€.

Pour 2021, une baisse de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est projetée sous l'effet d'un écrêtement péréqué reconduit. Ainsi, l'écrêtement lié à la compensation « part salaires » est plus important que la hausse de la dotation d'intercommunalité, la DGF de Carcassonne Agglo sera donc encore cette année en diminution (-110k€) en 2021.

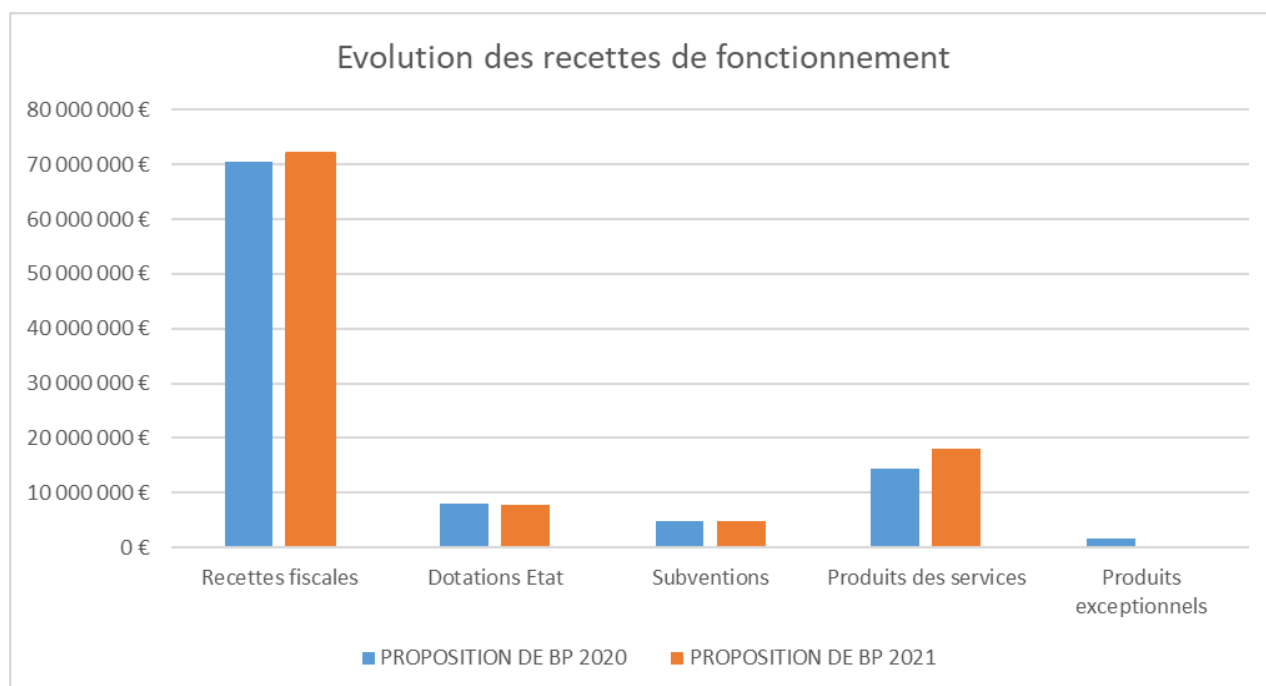
Dans sa contribution au redressement des finances publiques, la **perte cumulée de prélèvement sur la DGF de Carcassonne Agglo** atteindra en 2021 près de **25 millions d'euros**.

Les subventions de fonctionnement sont principalement constituées par la participation de la région Occitanie au transport scolaire pour 3.4M€. De nombreuses subventions sont sollicitées par Carcassonne Agglo, en fonctionnement, pour permettre le financement de projets ou de postes, en particulier sur les compétences culturelles (200k€), le développement économique (126k€), l'assainissement (400k€).

Les produits des services représentent près de 18.1M€ dont 80% sont les recettes liées à la facturation de l'eau et de l'assainissement, soit 14.4M€. Les autres produits des services sont principalement constitués des recettes commerciales et scolaires du transport (570k€), les loyers (488k€), les recettes de tarification de la Fabrique des Arts (283k€), la facturation du service commun ADS (189k€), les refacturations de personnel aux budgets annexes et aux autres partenaires (453k€).

Concernant le chapitre « produits exceptionnels », en 2020, était inscrite en prévision la perception de Certificats d'Economie d'Energies (CEE) dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial sur la zone de Saint Jean de l'Arnouze devenu l'Alpha'R ainsi que la vente des terrains de Béragne à l'aménageur Viatera.

Pour 2021, il n'est pas prévu de nouveaux produits exceptionnels, seuls des remboursements ou des régularisations sont prévus à hauteur de 95k€.



### III. Le programme des investissements en 2021

Maintenir un investissement fort revêt un double enjeu pour l'avenir : un avenir immédiat, pour soutenir les acteurs économiques, et la relance ; un avenir à moyen et long termes, en poursuivant la transformation de Carcassonne Agglo en une collectivité durable, responsable, et exemplaire au regard des enjeux climatiques contemporains.

▪ **Les dépenses d'investissement : un programme ambitieux pour atténuer les impacts de la crise**

Comme la collectivité s'y était engagée lors du débat d'orientation budgétaire, son budget 2021 maintient un très haut niveau d'investissement. Cette volonté d'investir se justifie à la fois par la volonté de se doter d'équipement structurants à haute valeur ajoutée bénéfiques à l'activité mais aussi par le nécessaire soutien à l'économie et à l'emploi sur le territoire dans le cadre de la déclinaison du plan de relance.

Il est important d'ajouter que Carcassonne Agglo constitue de loin, à l'échelon du territoire l'un des tout premier investisseur public. Son rôle dans la relance de l'économie locale est donc incontournable.

Dans ce contexte, le budget 2021 de Carcassonne Agglo maintient un haut niveau de dépenses d'équipement, de 24.8 M€, en augmentation de 11.5 M€ par rapport au BP 2020.

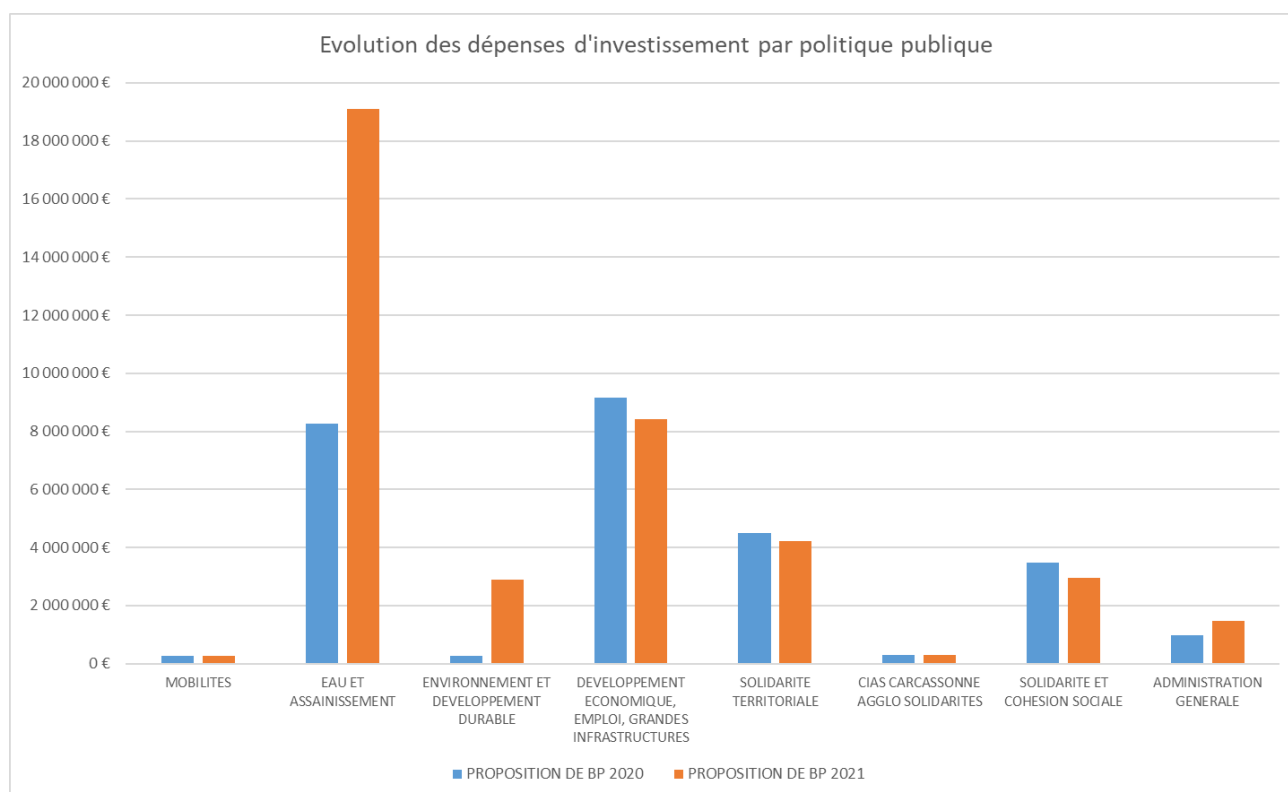
Budgets	2019	2020	2021
Budget Principal	8M€	10M€	9,5M€
Eau	2.5M€	1.7M€	4,5M€
Assainissement	3.1M€	1.5M€	7,8M€
Environnement			2,6M€
AOT		0.1M€	0.1M€
Centre aquatique			0,1M€
LIN	0.7M€		0.2M€
<b>Total</b>	<b>14.3M€</b>	<b>13.3M€</b>	<b>24,8M€</b>

Les dépenses d'investissement des budgets consolidés sont constituées des dépenses d'équipement pour 24.8 M€ auxquelles viennent s'ajouter d'autres charges réelles :

- Les reversements de subventions pour les budgets eau et assainissement (versement au délégataire de subventions obtenues dans le cadre des inondations de 2018) pour 1.1M€
- Le remboursement en capital de la dette pour 6.45M€
- Les dépenses imprévues pour 1.5M€

Ainsi que des opérations d'ordre pour un montant de 7.7M€.

Les dépenses d'équipements, ventilées par politique publique, évoluent de la façon suivante :



Les dépenses d'équipement se répartissent de la façon suivante :

ADMINISTRATION GENERALE	1 735 642 €
AGRICULTURE	450 372 €
COHESION SOCIALE	817 230 €
CULTURE ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	627 944 €
ECONOMIE TRADITIONNELLE	3 371 125 €
GRANDES INFRASTRUCTURES	1 057 571 €
HABITAT ET AMENAGEMENT	321 563 €
MOBILITES	192 838 €
PAYSAGES	2 884 960 €
SOLIDARITE TERRITORIALE	1 020 000 €
TOURISME	66 000 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	12 322 040 €
<b>Total général</b>	<b>24 867 286 €</b>

#### Développement économique et emploi :

Le **développement économique** est un axe fort qui sera pour les années futures porteur de recettes mais également par l'implantation dans les prochains mois de nouvelles entreprises sur notre territoire, générant de l'emploi et dynamisant les bases fiscales de Carcassonne Agglo.

Pour le futur l'Agglo investit également dans la **formation et l'enseignement supérieur** marquant ainsi sa volonté d'accompagner les personnes vers l'emploi et engager les jeunes diplômés à rester sur notre territoire.

Les principaux investissements dans le domaine de l'économie traditionnelle concernent :

- L'acquisition du bâtiment Kappa' R auprès de l'Etablissement Public Foncier Occitanie, l'aménagement de trois bureaux et d'une salle de classe supplémentaire sur ce tiers-lieu. Et ce dans le cadre de l'accompagnement au développement de l'offre de formation universitaire (extension Campus connecté) pour 660 k€ ;
- Le financement de l'aménagement de la zone de Béragne pour 808k€ ;
- Le régime d'aide à l'immobilier d'entreprises qui permet de soutenir les projets d'implantation et de développement sur le territoire pour 312k€ ;
- Les dispositifs d'urgence et de relance mis en place, au regard de l'ampleur de la situation sanitaire et de la crise économique et sociale qu'elle engendre. Au regard de la typologie du tissu économique du territoire, Carcassonne Agglo propose d'apporter un soutien supplémentaire aux entreprises fragilisées par un engagement au fonds L'OCCAL de la Région Occitanie et par la mise en place d'un fonds territorial spécifique sous forme d'avances remboursables pour près d'1.2M€ ;
- L'entretien et les travaux sur les zones d'activités d'intérêt communautaire pour 810k€.

En matière d'accompagnement au développement de **réseaux d'irrigation agricole**, le budget 2021 prévoit :

- La réalisation d'un schéma eau brute territorial, visant à identifier les ressources potentiellement mobilisables et leurs conditions de mobilisation (102k€) ;
- Le co-financement des projets d'irrigation du Maillon Minervois, Cavanac et Pennautier (études ou travaux) pour 284k€.

Les dépenses en matière de **développement touristique** seront constituées du financement de l'Opération Grands sites (180k€), des subventions de co-financement au titre du GAL (105k€) ainsi qu'un accompagnement des actions menées par l'Office de Tourisme Communautaire.

#### Grandes infrastructures :

Carcassonne Agglo, dans le cadre du transfert de la compétence numérique au Syaden, est amenée à participer au financement du déploiement du très haut débit sur son territoire pour près de 828k€.

Pour 2021, il est prévu de cofinancer l'aménagement d'une première tranche des voies de halage du Canal du Midi à hauteur de 175k€.

#### Solidarités et cohésion sociale :

Carcassonne Agglo conforte sa volonté de mettre en œuvre une politique de solidarité ambitieuse, dans le contexte de la crise actuelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le **PRéAU** est devenu un Guichet unique régional Renov'Occitanie. A ce titre, l'Agglo poursuit d'une part son action en tant qu'opérateur et financeur du PIG « Mon coach éco logis », lancé à l'échelle départementale afin d'apporter un accompagnement et des aides identiques sur l'ensemble du territoire audois. D'autre part, le PRéAU assure des missions élargies de conseil et d'accompagnement technique et financier auprès des particuliers. Les engagements des années antérieures représentent 237k€, pour gérer ces enveloppes, il est proposé la création d'une Autorisation de Programme d'un montant de 1.45M€ sur 6 ans.

Le financement d'opérations de production de logements sociaux représente des engagements antérieurs de 310k€. Il est proposé à partir de l'exercice 2021 la création d'une Autorisation de Programme de 1.4M€ sur 6 ans.

Le programme de **rénovation urbaine** visant à améliorer le cadre de vie des habitants de La Conte et Ozanam sera finalisé au cours de l'année 2021 pour 854k€.

Les investissements sur les **équipements aquatiques** prévus sont de 150k€ (étude de reconstruction de la piscine de Conques, travaux dans le cadre de la fin de délégation de service public sur les Bains de Minerve et travaux d'amélioration pour la piscine de Capendu).

En terme d'équipements culturels, les investissements proposés représentent près de 400k€ dont le cofinancement des travaux de mise en accessibilité et d'aménagement de la Coopérative de Montolieu accueillant la collection Cérès Franco, les acquisitions documentaires pour la Lecture Publique ainsi que des équipements pour la Fabrique des Arts.

S'agissant de la **solidarité territoriale**, Carcassonne Agglo qui mène une politique volontariste de soutien participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire via le versement de fonds de concours. Les engagements des années antérieures représentent 2.6M€. Il est proposé à partir de l'exercice 2021 la création d'une Autorisation de Programme d'un montant de 12M€ sur 6 ans.

#### Environnement et développement durable :

Depuis 2009, Carcassonne Agglo est compétente en matière **d'eau et d'assainissement**. Elle porte une volonté forte de solidarité intercommunale et a décidé de faire converger le prix de l'eau en vue d'adopter une tarification unique à horizon 2025.

Les dernières décisions permettront un programme d'investissement 2021-2027 inégalé depuis la prise de compétence AEP.

En 2021 les principaux engagements porteront sur la poursuite des études préalables aux investissements lourds à venir (2022-2026) que sont les raccordements de plusieurs communes au système d'assainissement de Carcassonne St Jean et la construction d'une unité de digestion sur la station d'épuration de Carcassonne. Plusieurs études diagnostiques et schémas directeurs réglementaires et récurrents sont également poursuivis ou engagés dans le courant de l'année.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement sont évaluées pour 2021 à un total de 12.3 M€ dont 3M€ reportés des années précédentes. Les inscriptions nouvelles sont composées principalement de :

- 750k€ pour la continuité écologique de Maquens ;
- 2.373M€ de travaux de réseaux d'eau sur les communes gérées en délégation de service public ;
- 1.195M€ de travaux de réseaux d'eau sur les communes gérées en régie ;
- 150k€ de travaux suite au schéma d'aménagement d'eau potable du Minervois ;
- 1.320M€ de travaux de réseaux d'assainissement sur les communes gérées en délégation de service public ;
- 1.415M€ de travaux de réseaux d'assainissement sur les communes gérées en régie ;
- 580k€ pour les études et la construction du digesteur sur la station d'épuration de Saint Jean ;
- 3.574M€ pour les travaux de raccordement des communes à la station d'épuration de Saint Jean ;
- 900k€ pour des réhabilitations de stations d'épurations.

Carcassonne Agglo réalisera les travaux de sécurisation du barrage du lac de la Cavayère qui a été fortement impacté par les inondations de 2018 et qui présente un risque. Ces travaux permettront de sécuriser la population vivant en amont pour 2.6M€.

Carcassonne Agglo, dans le cadre de son **Plan Global de Déplacements (PGD)** adopté en décembre 2019, s'est engagée dans une politique volontariste de développement des mobilités durables et de l'intermodalité.

Une des actions phare du PGD est la réalisation d'un schéma cyclable, engagé en 2020 et qui se poursuit sur 2021 pour accompagner des études pré-opérationnelles portées par les communes ; la mise en œuvre d'un service de location de Vélo à assistance électrique (VAE) confié à la RTCA et qui nécessite l'achat de 41 vélos ; et le subventionnement de VAE dédié aux particuliers. Ces investissements représentent près de 156k€.

Dans le domaine des transports : des investissements seront orientés en 2021 sur le renouvellement et le verdissement du matériel roulant. Les crédits attribués à la Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA) permettront l'acquisition de 2 véhicules hybrides, 2 véhicules d'occasion et 2 autocars pour un montant global de 1M€.

Carcassonne Agglo, autorité organisatrice de mobilité, soucieuse d'un aménagement harmonieux de son territoire, porte le projet de **Pôle d'échange multimodal (PEM)** autour de la gare de Carcassonne.

Actuellement, deux études ont été lancées. Une étude sur le potentiel foncier et immobilier des emprises du Groupe Public Ferroviaire SNCF et une étude de programmation et d'aménagement. Le montant investi pour les études du PEM en 2021 représente près de 106k€.

#### Administration générale :

La dématérialisation est un enjeu fort pour Carcassonne Agglo qui va se doter d'outils informatiques permettant d'améliorer le pilotage et d'acquérir un outil de dématérialisation pour l'Administration du Droit des Sols, obligation réglementaire.

Par ailleurs, la crise sanitaire à laquelle la collectivité a été confrontée a mis en avant la nécessité d'investir dans des équipements permettant d'améliorer le travail à distance. De même les attaques récentes auxquelles ont été confrontées les collectivités ont démontrées toute l'importance qu'il y a à procéder à la sécurisation des systèmes informatiques.

Les investissements pour les systèmes d'information seront de près de 470k€.

#### ▪ Les recettes d'investissement

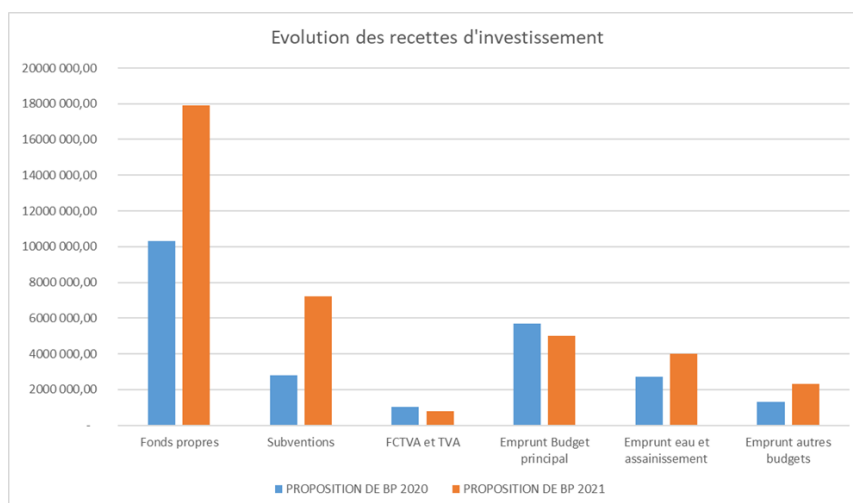
Le financement des dépenses d'investissement est principalement assuré par l'autofinancement pour 18. 3M€ et un recours à l'emprunt pour 11. 3M€.

Le recours au fonds propres ainsi que la mobilisation de subventions au titre de France Relance en lien avec les nombreux projets structurants portés par Carcassonne Agglo permettent de stabiliser le recours à l'emprunt tout en augmentant fortement les investissements.

Les subventions d'équipements prévisionnelles concernent principalement :

- L'aménagement de la zone de Béragne (1M€)
- La création du second évacuateur de crue dans le cadre de la sécurisation du barrage de la Cavayère pour 850k€ ainsi que les subventions liées au projet eau et assainissement pour 5.1M€

De manière générale, Carcassonne Agglo mettra tout en œuvre pour mobiliser toutes les recettes attendues dans le cadre de France relance.



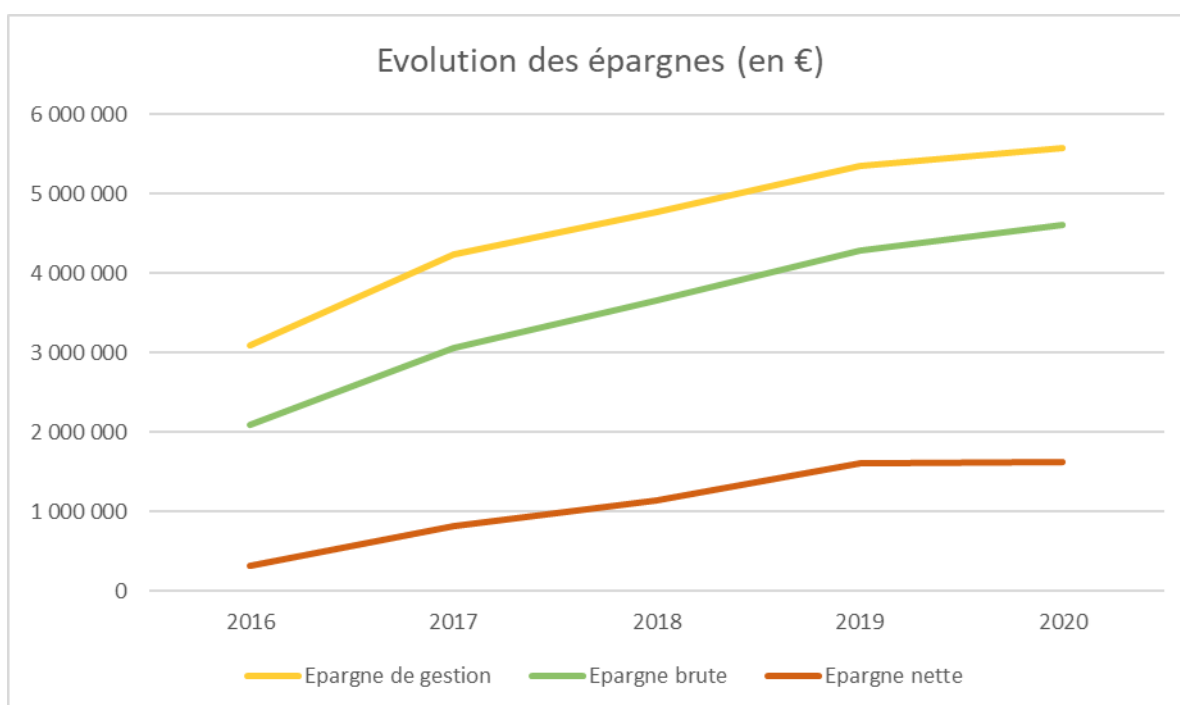
#### IV. L'autofinancement de la collectivité

L'épargne brute du budget principal de Carcassonne Agglo est de **3.5 millions d'euros** en moyenne sur les cinq dernières années, l'épargne nette de **1 millions d'euros**.

Les niveaux d'épargnes de Carcassonne Agglo progressent de façon très significative entre 2016 et 2020. L'épargne brute a évolué de 2,5M€ sur la période et l'épargne nette de 1. 3M€. Ces évolutions sont dues à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'optimisation réalisée sur les recettes réelles de fonctionnement.

L'ampleur exceptionnelle de la crise a affecté les finances de la collectivité. Ainsi l'évolution de l'épargne nette s'est ralentie entre 2019 et 2020 en lien avec des pertes de recettes (Versement Mobilités, produits des services), les dépenses supplémentaires et la mise en œuvre d'un plan de soutien et de relance

Face à ce coût majeur assumé par la collectivité, le soutien effectif de l'État est à ce jour extrêmement limité.



La prévision de pertes de recettes sur le budget 2021 et plus particulièrement sur la fiscalité économique ainsi que la baisse des dotations de l'Etat entraineraient une chute de l'épargne.

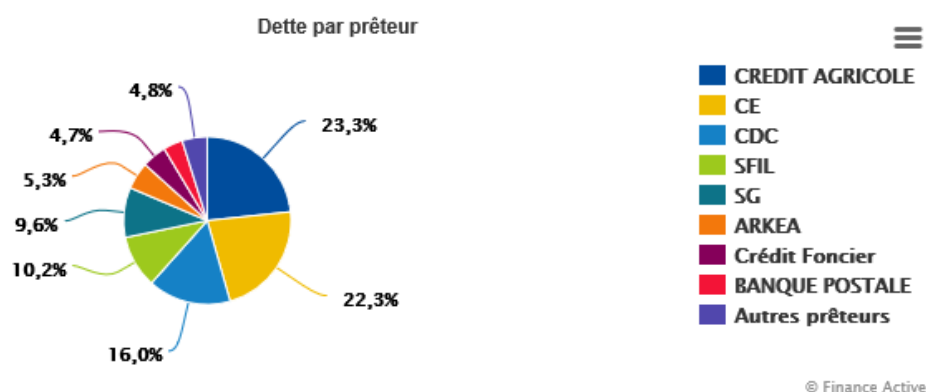
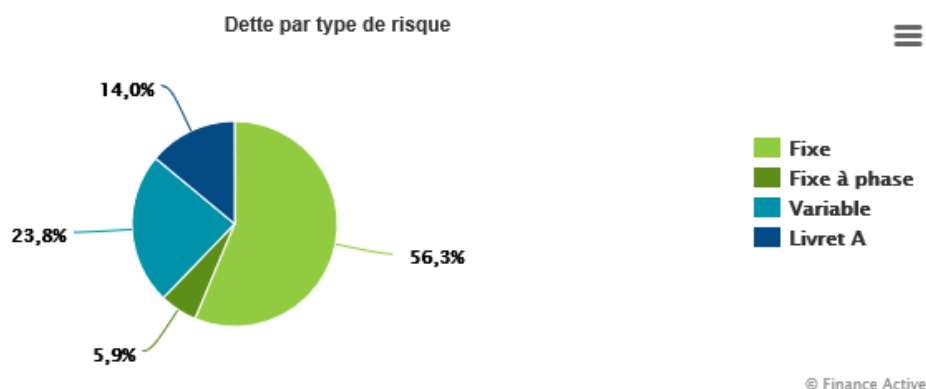
Les effets de la crise sanitaire se produiront principalement sur l'année 2021 et de façon plus mesurée sur 2022 si la situation revenait à la normale. En terme de CVAE, la perte en 2021 est évaluée à près de 700k€.

A noter : la fin du programme des Certificats d'Economies d'Energies a permis à Carcassonne Agglo d'encaisser 400k€ en 2020 mais cette recette exceptionnelle ne se renouvelera pas sur 2021.



## V. La dette de la collectivité

Encours au 31/12/2020	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	53 929 333 €	1.81%	19 ans	10 ans	45
Eau potable	18 397 037 €	2.48%	21 ans	11 ans et 2 mois	79
Assainissement	20 982 198 €	2.85%	16 ans et 4 mois	8 ans et 9 mois	99
Centre Aquatique	2 589 292 €	3.97%	6 ans et 11 mois	3 ans et 11 mois	4
Location immeubles nus	2 550 490 €	1.38%	22 ans	11 ans et 9 mois	3
ZAE	5 328 190 €	1.75%	11ans et 11 mois	6 ans et 7 mois	6
<b>TOTAL</b>	<b>103 776 540€</b>	<b>2.18%</b>	<b>18 ans et 3 mois</b>	<b>9 ans et 8 mois</b>	<b>236</b>



Carcassonne Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste bien proportionnée entre les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux variable.

Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable. La durée reste en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Par ailleurs, les mesures prises en terme de recherche plus efficiente de subventions auprès des partenaires et la mise en œuvre de la stratégie dette validée par la délibération n°2018-208 visant à diversifier les produits et les partenaires et à rétablir les équilibres économiques portent leurs fruits.

Cependant, la crise sanitaire et économique a fortement impacté le budget 2020, tant en termes de dépenses que de ressources. La crise s'est traduite par la perte ponctuelle de recettes ainsi que la mise en œuvre de plans d'urgence et de relance (participation au fonds L'OCCAL, aides directes acquisitions des terrains de la zone d'activité de Béragne :1.58M€) nécessitant un recours à l'emprunt augmentant l'encours de dette de 3M€. Dans ce contexte exceptionnel, le besoin de financement 2020 s'est accru comparativement à la trajectoire définie lors du débat d'orientations budgétaires précédent.

Evolution de l'encours de dette en Euros	2018	2019	2020
Budget Principal	50 230 178	51 544 105	53 929 333
Eau potable	17 133 666	16 995 113	18 397 037
Assainissement	22 015 000	21 822 727	20 982 198
Centre aquatique	3 288 485	2 940 533	2 589 292
Locations immeubles nus	1 757 026	1 726 460	2 550 490
ZAE	5 076 379	5 454 075	5 328 190
<b>TOTAL</b>	<b>99 500 734</b>	<b>100 483 013</b>	<b>103 776 540</b>

Conformément aux prévisions du débat d'orientation budgétaire (DOB) et si tous les investissements prévus se réalisent sur 2021, le recours à l'emprunt serait de 11. 3M€ dont 5M€ sur le Budget Principal, 2.5M€ sur le Budget Assainissement, 1.5M€ sur le Budget Eau Potable,1.8M€ sur le Budget Environnement et 500k€ sur le budget ZAE.

Les dépenses d'équipement 2021 seraient donc financées à hauteur de près de 45% par l'emprunt.

## VI. La fiscalité

D'une part, l'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose que les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises. La Loi de Finances 2021 a supprimé le vote du taux de la taxe d'habitation dans le cadre de la réforme.

**Cette année encore, conformément aux engagements pris, les taux d'imposition restent inchangés.**

- taxe foncière bâti : 1,5%
- taxe foncière non bâti : 8,50%
- CFE : 37,39%
- Versement Mobilités : 1,15%

D'autre part, en application des dispositions du 1 de l'article 1636 B undecies du code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votent chaque année le taux de cette taxe. Le Conseil Communautaire a instauré des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM ont été votés.

Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :

- Zone A composée des communes suivantes : Carcassonne
- Zone B composée des communes suivantes : 22 communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération et Pomas
- Zone C composée des communes suivantes : Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière, Saint-Fraichoux et Trassanel
- Zone D composée des communes suivantes : Communes anciennement membres des Communautés de communes Cabardès au Canal du Midi, Minervois au Cabardès, Haut Minervois, du Canton de Lagrasse, ainsi que les communes d'Arzens, Bouilhonnac, Rustiques, Verzeille
- Zone E composée des communes suivantes : Communes anciennement membres de la Communauté de communes du Piémont d'Alaric, soit : Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze

Il est proposé que les taux adoptés en 2020 sur ces cinq zones restent inchangés, soit :

- Zone A : 12,10%
- Zone B : 13,13%
- Zone C : 14,60%
- Zone D : 17 ;10%
- Zone E : 19,57%

**Malgré une moindre dynamique fiscale, Carcassonne Agglo grâce à sa politique volontariste d'aménagement et d'investissement préserve un produit fiscal permettant de faire face à la crise sanitaire**

	2021
<b>Impôts et taxes</b>	<b>60 540 000€ €</b>
Impôts directs locaux	10 147 273 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	16 500 000 €
CVAE	3 870 000 €
Taxe sur les surfaces commerciales	1 550 000 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	870 000 €
Autres impôts locaux ou assimilés	300 000 €
Versement de transport	7 590 000 €
Taxes de séjour	160 000 €
Taxe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	2 250 000 €
Fraction de TVA	17 302 727 €

**La crise sanitaire ayant eu pour effet de perdre une partie du dynamisme attendu des recettes.**

Les impôt directs locaux (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises) devraient connaître une dynamique quasi-nulle en 2021. En effet, malgré une revalorisation des bases par l'Etat de 0.2%, une dynamique locale liée aux constructions et aux créations d'entreprises sur le territoire prévoit en 2021 une progression des bases de près de 0.5%.

Le produit de la CFE sera en 2021 très incertain car fortement impacté par la crise sanitaire.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, dès 2021, le produit de TH est remplacé par le versement d'une fraction de TVA calculée sur les bases taxables de 2020 au taux TH appliqué en 2017. Cette réforme entraîne donc une stagnation du produit fiscal entre 2020 et 2021 et une perte de dynamique fiscale pour la collectivité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) va connaître une baisse d'environ 700k€ sur 2021 suite aux impacts de la crise sanitaire sur les performances des entreprises.

Le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) augmentera en 2021 de 200k€ afin de financer la sécurisation du barrage de la Cavayère ainsi que les travaux menés par les EPAGEs (Etablissements Publics d'aménagement et de Gestion de l'Eau) aux abords des rivières dans le cadre de la prévention des inondations.

## VII. Les principaux ratios du Budget principal

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire, et sont comparés aux valeurs de la moyenne nationale des collectivités de même strate (source : Les Collectivités Locales en Chiffres « Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre » en 2018).

	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Prévisions 2021</b>	<b>Moyenne Strate (€/hab.)</b>
<b>1</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement nettes / population</b>	<b>550 €</b>	<b>399 €</b>
<b>2</b>	<b>Produit des impositions directes / population</b>	<b>339 €</b>	<b>350 €</b>
<b>3</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement nettes / population</b>	<b>530 €</b>	<b>487 €</b>
<b>4</b>	<b>Dépenses d'équipements brut / population</b>	<b>39 €</b>	<b>102 €</b>
<b>5</b>	<b>Encours de dette / population</b>	<b>449 €</b>	<b>435 €</b>
<b>6</b>	<b>DGF / population</b>	<b>65 €</b>	<b>99 €</b>
<b>7</b>	<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>27,45%</b>	<b>38,90%</b>
<b>9</b>	<b>Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>95,80%</b>	<b>90,60%</b>
<b>10</b>	<b>Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement nettes</b>	<b>6,46%</b>	<b>21,00%</b>
<b>11</b>	<b>Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>74,56%</b>	<b>89,40%</b>

## VIII. L'état des effectifs et des charges de personnels

### ❖ Structure des effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les effectifs budgétaires permanents s'élèvent à 601 emplois.

<b>Effectifs permanents par filière (en ETP)</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Emplois fonctionnels	8	7
Filière administrative	207	147.7
Filière technique	245	164.78
Filière sportive	4	2
Filière culturelle	113	76
Filière animation	21	15.9
Filière sociale	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>414.38</b>

<b>Effectifs permanents par budget (en ETP)</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Budget Principal	489	346.18
Budget Environnement	31	19.8
Budget Eau et assainissement	36	24.8
Budget Transport	45	23.6
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>414.38</b>

La répartition des emplois de la collectivité par catégorie fait apparaître 20.04% d'agents en catégorie A, 25.71% d'agents en catégorie B et 54.25% en catégorie C. Les fonctionnaires représentent 88.62% des effectifs.

Le personnel permanent contractuel représente 11.38% de l'ensemble des effectifs.

❖ **Dépenses de personnel (012)**

Le budget prévisionnel 2021 des charges de personnel proposé s'élève à 22 530 300 €, compensés en partie des atténuations d'un montant prévisionnel de 103 000 euros.

Budget Principal	18 130 000 €
Budget Environnement	950 000 €
Budget Eau et assainissement	2 250 300 €
Budget Transport	1 200 000 €

Les **charges de personnel**, en légère augmentation, couvrent à la fois la progression spontanée de la masse salariale, des mesures en faveur des agents telles que des revalorisations catégorielles, ainsi que des créations de poste dans les nouveaux équipements et dans les domaines prioritaires de la mandature.

En matière de ressources humaines, l'année 2021 verra la réalisation d'un plan d'action, dans le cadre du dialogue social, en matière de Lignes Directrices de Gestion qui établiront la stratégie pluriannuelle de la gestion des ressources humaines et du management dans tous leurs aspects.